Règlement

Préambule

Le présent règlement a été édité par en collaboration avec les organisateurs de toutes les étapes du XMB Challenge. Il s'applique sur l'ensemble des épreuves du XMB Challenge. Il indique les règles de base défendues par les organisateurs, afin d'assurer la qualité d'organisation, le bon déroulement et le respect des valeurs de ce championnat et des épreuves qui le constituent, sans pour autant altérer la richesse et brider la diversité de chaque épreuve. Tout cela dans le but de favoriser la beauté, l'équité et l'éthique de ce challenge.

ARTICLE 1 : DÉFINITION

Lancé par William Pianigiani et Thierry Issandou, vététistes passionnés et organisateurs du Rallye d'Hiver de Levens (Enduro), un nouveau format de course VTT est né en 2011 dans les Alpes-Maritimes : le XMB « Xtrème Mountain Bike »

Des épreuves de type « cross-country » de grande qualité qui utilisent au maximum des sentiers techniques, et un minimum de pistes et routes, renouant avec l'état d'esprit originel des courses de VTT des années 90, avant que les « XC » ne s'orientent petit à petit vers un format plus lissé où l'aspect technique a de moins en moins d'importance.

2012 a servi d'année test pour la première édition du XMB Challenge, et le succès d'estime a été immédiat avec un plateau de grande qualité, sur quatre épreuves désormais incontournables : les Monts d'Aspremont, le Crapahu du Loup du Bois Noir, le XM de Levens et le XM de Clans.

Participer au XMB Challenge, c'est l'assurance de rouler sur les plus beaux sentiers, lors d'épreuves où pour tirer son épingle du jeu, les meilleurs seront les plus complets et polyvalents :

- à l'aise dans les descentes,
- bon technicien dans les montées techniques,
- ne pas craindre les portages,
- être endurant.

ARTICLE 2 : PARCOURS

2.1. TRAÇAGE DU PARCOURS :

Le tracé d'une épreuve de XMB doit privilégier au maximum l'emploi de chemins type **sentiers** (<50cm de largeur). L'intégralité des portions descendantes se fera sur sentiers, ainsi qu'un maximum de montées (sentiers pédalables, chemins types voies romaines, ou sentiers plus accidentés nécessitant de porter le vélo). Les pistes ne sont pas prohibées, mais elles devront être utilisées au minimum, afin de bien distinguer les courses de XMB des courses de cross-country classiques.

Plusieurs formats de parcours sont envisageables :

- **grande boucle**, avec départ et arrivée au même endroit
- **parcours en 8**, avec départ et arrivée au même endroit
- **parcours itinérant**, avec départ et arrivée distincts (dénivelés positif et négatif différents)

EN AUCUN CAS, les concurrents effectueront plusieurs passages sur une petite boucle.

Le tracé est conçu de telle manière que la sélection entre les concurrents se fasse sur la base des **qualités** suivantes :

- La technique
- La polyvalence
- L'endurance
- Le mental

2.2. DURÉE DES ÉPREUVES :

Le grand parcours d'une épreuve du XMB Challenge doit être tracé de telle manière que le vainqueur bouclera la course dans la fourchette de temps annoncés ci-dessous :

- Chrono minimum du vainqueur : 1h30
- Chrono maximum du vainqueur : 3h00

2.3. DÉVOILEMENT DU PARCOURS :

Le collège des organisateurs du XMB Challenge admet qu'il est primordial de maintenir le parcours des épreuves **secret** le plus longtemps possible.

Cela pour les raisons suivantes :

- Limiter les risques d'érosion dus au passage répété de plusieurs centaines de concurrents dans un laps de temps court (recos + course).
- Réduire le travail des organisateurs pour retaper les sentiers abimés après leur course.
- Accroître l'équité sportive en mettant tout le monde au même niveau quant à la connaissance du terrain, y compris de ceux qui n'ont pas la possibilité, de par leur emploi du temps ou leur situation géographique, de venir reconnaître.
- Permettre aux organisateurs de travailler sereinement sur leur tracé sans devoir se cacher pour ne pas être vus par les futurs concurrents qui rodent.
- Ne pas monopoliser la montagne pendant le mois précédant la course, ce qui cause tort aux marcheurs, chasseurs et cavaliers qui sont assaillis par plusieurs dizaines de vététistes, pas toujours attentifs, tous les week-ends.
- Favoriser le plaisir de la découverte et la lecture du terrain inhérente à la pratique du VTT.

Toutefois, il se peut que certaines **organisations reculées** (villages de l'arrière-pays) se doivent, par souci économique, de **dévoiler une partie de leur parcours** afin de faire venir du monde dans leur village et ainsi faire vivre les commerçants. Pour ces cas particuliers, il est préconisé qu'un**maximum de la moitié du parcours** pourra être dévoilé.

2.4. AFFICHAGE DU PARCOURS :

Dans tous les cas, le parcours définitif intégral de l'épreuve devra être divulgué au public afin de faciliter l'organisation des suiveurs :

- soit la veille au soir de la course, sur le site web de l'organisateur
- soit le matin même, par le biais d'un affichage imprimé

ARTICLE 3 : CLASSEMENTS XMB CHALLENGE

3.1. PARCOURS CONCERNÉ :

Dans l'éventualité où les organisateurs des étapes du XMB Challenge proposeraient plusieurs parcours selon les catégories (grand et petit parcours), le XMB Challenge ne se basera que sur le grand parcours.

3.2. CATÉGORIES :

- Scratch
- Féminines
- Juniors (17-18 ans)
- Seniors (19-29 ans)
- Masters 30 (30-39 ans)
- Masters 40 (40-49 ans)
- Masters 50 (50-59 ans+)
- Masters 60 (60 ans et +)
- VAE

* âge obtenu au cours de l'année civile

3.3. ATTRIBUTION DE POINTS SUR UNE COURSE :

Des points sont attribués à l'issue de chaque épreuve, selon la grille ci-dessous :

Les 50 premiers du scratch sont récompensés :

- Du 1er au 11e : tous les 10pts : 200, 190, 180,…, 120, 110, 100.
- Du 11e au 21e : tous les 5pts : 100, 95, 90, …, 60, 55, 50.
- Du 21e au 31e : tous les 3pts : 50, 47, 44,…, 26, 23, 20.
- Du 31e au 50e : tous les 1pt : 20, 19, 18,…, 3, 2, 1.

Les 10 premiers de chaque catégorie sont récompensés :

- 20pts, 16pts, 13pts, 10pts, 7pts, 5pts, 4pts, 3pts, 2pts, 1pt.

3.4. ÉTABLISSEMENT DU CLASSEMENT GÉNÉRAL :

Le classement général est constitué à partir du cumul des points recueillis sur la totalité des épreuves, sans joker.

Le classement général du XMB Challenge se fera donc sur la base de 5 résultats.

ARTICLE 4 : MATERIEL

4.1. VÉLO :

Le concurrent doit utiliser le même vélo sur toute la durée de l'épreuve.

4.2. ROUES :

Sont acceptées sur les épreuves du XMB Challenge, les vélos équipés de roues 26, 27,5 et 29 pouces. Ainsi que les VTT à Assistance Electrique (VAE)

4.3. ASSISTANCE :

En cas de casse mécanique durant l'épreuve, le concurrent a deux possibilités pour réparer :

- Se débrouiller par ses propres moyens sans aucune assistance extérieure.
- Être aidé par un autre concurrent également en course qui aurait le nécessaire de réparation dans son sac.

TOUTE ASSISTANCE EXTÉRIEURE EST INTERDITE.

TOUT ÉCART A CETTE RÈGLE AURA POUR CONSÉQUENCE UNE **PÉNALITÉ** DÉLIVRÉE PAR L'ORGANISATEUR AU CONCURRENT.

4.4. PROTECTIONS :

Par souci de sécurité, la participation à une épreuve du XMB Challenge requiert au minimum les protections suivantes :

- Casque type jet
- Sac à dos
- Gants

Des commissaires placés sur le parcours s'assureront du bon respect de ce point de règlement.

4.5. AUTRE MATÉRIEL OBLIGATOIRE :

Chaque concurrent est tenu de posséder un téléphone portable durant toute la durée de la course, afin de contacter l'organisateur en cas d'accident ou toute autre urgence. A savoir que le numéro de téléphone du directeur de course est indiqué sur la plaque de course.

ARTICLE 5 : PLACEMENT DES CONCURRENTS

L'attribution des numéros de plaque est organisée comme suit :

- Pour la première manche du XMB Challenge : selon le classement de la précédente édition de l'épreuve.
- Pour les manches suivantes : selon le classement général provisoire du XMB Challenge et, en triangulant au besoin avec le classement de la précédente édition de l'épreuve.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer à une épreuve du XMB Challenge, il faut rassembler les conditions suivantes :

- Respecter le présent règlement.
- Pour les mineurs, présenter un accord des représentants légaux.
- Faire preuve d'un justificatif de santé de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition (licence VTT en cours de validité, certificat médical datant de moins d'un an, ou licence FFCAM incluant la compétition VTT).

ARTICLE 7 : ASPECT ENVIRONNEMENTAL

Les organisateurs d'épreuves du XMB Challenge et les coureurs qui participent à ces épreuves sont tenus de respecter la **charte environnementale** édictée en collaboration étroite avec ECO-SENTIERS et AVALANCHE COMPANY.

Par ailleurs, sachez que les organisateurs se réservent le droit de sanctionner par une **pénalité** les pilotes vus par un commissaire en train de jeter ses détritus (chambre à air, emballage de barre énergétique, etc…) dans la nature, tout comme ils le feront pour ceux qui sortent des chemins.

ARTICLE 8 : DÉROULEMENT DE COURSE

Le coureur déclaré vainqueur sera celui ayant effectué la totalité du parcours en un minimum de temps.

Les compétiteurs s'engagent à réaliser le parcours dans son intégralité, sans sortir des sentiers balisés, sans prendre un quelconque raccourci, sans assistance extérieure. Toute entorse à ce point sera sanctionnée par une pénalité ou exclusion.

ARTICLE 9 : DROITS D'IMAGE

Par défaut, tout concurrent s'inscrivant à une épreuve du XMB Challenge, accorde automatiquement à l'organisateur de cette épreuve, le droit de réaliser et d'utiliser des photos de lui, à des fins journalistiques, promotionnelles ou commerciales.

Toutefois, chaque participant reste propriétaire de son image. De fait, s'il refuse que des photos soient faites et exploitées à des fins journalistiques, promotionnelles ou commerciales, il lui suffit de contacter l'organisateur pour lui faire savoir.